

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
47
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
9
Total votants :
58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle : approbation du règlement intérieur et du Plan
d'Organisation de la surveillance et des secours (POSS)
DELIBERATION N°20170601-13**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Vu le code du sport, et notamment les articles L 321-7, L 322-1 à L 322-9, D322-12 à D 322-17, R 322- et A 322-12 à 322-18,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L1332-1 à L 1332-9, L 1337-1, D 1332-1 à D 1332-19,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code pénal, et notamment les articles R610-5 et R632-1,

Considérant que l'ouverture saisonnière de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle aura lieu le 10 juin prochain.

Considérant que, dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle par un règlement intérieur et d'en organiser la surveillance et les secours.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement intérieur de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle, ainsi que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle, annexés à la présente délibération,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur et le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle.

TOTAL VOTANTS :	58 =	Conseillers Présents	47 +	Représentés	11	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD

